

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE COURDIMANCHE

Lundi 3 août

Occupation illicite d'un terrain rue Vieille Saint-Martin

Dans la soirée du samedi 1^{er} août, une vingtaine de caravanes se sont installées sans autorisation sur un terrain de la rue Vieille Saint-Martin, malgré la présence de plots béton interdisant l'accès des véhicules. Ce terrain est propriété de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Les élus et les services municipaux se sont rendus sur place immédiatement. La Police nationale est intervenue pour constater la situation.

Dans le cadre de ses prérogatives et pouvoirs de police, Mme la Maire a saisi la préfecture pour obtenir un arrêté en urgence. En plus de l'occupation illégale, cette saisine est motivée par un risque d'incendie élevé. Le terrain occupé, enherbé et bordé de haies, présente un réel danger en cette période de sécheresse, le Val-d'Oise étant placé en vigilance orange feux de forêt.

Cet arrêté, attendu rapidement, fixera le délai laissé aux occupants pour quitter les lieux. Ce délai sera communiqué dès que la Ville en aura connaissance. À son terme, l'évacuation pourra être mise en œuvre avec le concours de la force publique.

Les raccordements irréguliers aux réseaux ont été signalés aux gestionnaires concernés, et la Commune a porté plainte. En concertation avec les riverains de la rue, la Ville et ses élus ont demandé à Cylumine d'étendre à titre exceptionnel les plages d'éclairage public. L'éclairage sera donc maintenu en soirée dans la rue Vieille Saint-Martin.

La Ville remercie les riverains pour leur compréhension et leur assure la pleine vigilance des élus sur ce sujet. Elle se tient à leurs côtés pour les informer de l'évolution de la situation, dans un souci de transparence, de respect des procédures, de l'ordre public et de la tranquillité de tous.